



**Collège de Lacanau**  
**Service Intendance**  
**Rentrée scolaire 2018**

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera inscrit au collège de Lacanau à la rentrée scolaire 2018. En cours d'année, des documents liés à l'intendance lui seront remis par le biais du carnet de correspondance : manuel scolaire, facture trimestrielle de la restauration, demande de bourses nationales, demande pour les aides départementales de la Gironde, demande d'aide pour les fonds sociaux...

Aussi, nous vous conseillons d'être vigilant et de consulter quotidiennement le carnet de correspondance de votre enfant et le site du collège [www.college-lacanau.fr](http://www.college-lacanau.fr)

❖ **MANUELS SCOLAIRES**

A chaque rentrée, un jeu de manuels scolaires est confié aux bons soins de votre enfant (un manuel scolaire coûtant environ 25 € et les élèves disposant en moyenne d'un jeu de 6 manuels). Ceci engendre certaines obligations de leur part :

- couvrir obligatoirement les manuels scolaires,
- renforcer les angles,
- éviter de scotcher directement sur la partie papier du livre,
- au moment de la remise des manuels une fiche de prêt est établie,
- au moment de la restitution, si les manuels ne sont pas conformes à la fiche de prêt, une facture de dégradation ou de remplacement vous sera adressée,
- il est interdit de conserver les manuels scolaires pendant les vacances d'été.

❖ **RESTAURATION au forfait 4 jours**

Vous choisirez le régime de restauration de votre enfant :

- Demi-pensionnaire, s'il prend son repas au collège (forfait 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi),
- Externe, s'il prend son repas à l'extérieur.

**Contrôle des accès au service de restauration** : L'accès à la restauration se fait avec une carte à code-barres. Cette carte est individuelle et nominative. Elle donne accès au self si le rationnaire est en règle avec le service d'intendance.

La première carte à code-barres est remise gratuitement à l'utilisateur.

Cette carte sera valable pendant toute la scolarité de l'élève au sein du collège de Lacanau.

En cas de perte, de vol, ou de dégradation, la nouvelle carte sera facturée 5.00 euros.

Les factures du service de restauration sont **trimestrielles**. Elles sont remises directement à votre enfant au cours de chaque trimestre. Si vous rencontrez des difficultés financières, contactez le plus tôt possible la Gestionnaire du Collège qui vous aidera à trouver une solution (échelonnement des règlements, constitution des dossiers pour obtenir des aides financières...).

Les élèves externes peuvent déjeuner – à titre exceptionnel – au service de restauration - à condition, qu'une demande écrite et justifiée du responsable légal parvienne au chef d'établissement. *Le prix du repas est de 3.57 € en 2018.*

**Le règlement du service de restauration est disponible sur le site du collège.**

❖ **BOURSES NATIONALES DE COLLEGE**

Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège prise en charge par l'Etat a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

Comment obtenir un dossier de demande de bourse de collège ?

L'inscription en ligne est possible.

Vous pouvez cependant obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant au secrétariat.

Vous remplirez ce document et vous y joindrez :

- Votre imposition sur le revenu 2016 - avis 2017 (des parents et/ou conjoints = foyer fiscal),
- un relevé d'identité bancaire (R.I.B. ou R.I.P. / IBAN / BIC),
- une copie de l'attestation de la C.A.F.

Dès septembre, vous pourrez remettre le dossier de demande de bourse avec les pièces justificatives au service secrétariat AVANT la date limite de retour (aux alentours de fin septembre 2018).

### **CALENDRIER PREVISIONNEL DES BOURSES :**

- Septembre 2018 : bourses nationales de collège.
- Décembre 2018 : bourses départementales.
- Avril 2019 : bourses de lycée.

### **❖ AIDES DEPARTEMENTALES**

Le collège de Lacanau valide la liste des boursiers inscrits auprès du Conseil Général de la Gironde.

La bourse (taux 2 et taux 3) aide à la restauration et aux transports. La demande se fait uniquement par les familles et par la voie internet du site : [www.college.extra.gironde.fr](http://www.college.extra.gironde.fr)

Un document papier sera également disponible au secrétariat si vous n'avez pas d'accès à internet.

Ces aides sont calculées suivant les taux d'attribution des bourses par le Conseil Général de la Gironde qui paie directement les familles.

### **❖ PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION (RESTAURATION)**

Chaque trimestre, la facture appelée « avis aux familles » sera distribué à votre enfant. Cet avis correspond à la facture due pour les frais de cantine. La formule du collège de Lacanau est un forfait de 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi).

C'est le Conseil Départemental de la Gironde qui fixe le prix du repas (exemple 2018 = 2.89€). Il est réévalué chaque année.

Il est vivement recommandé de choisir la solution du prélèvement mensuel. Ces documents vous ont été remis avec le dossier d'inscription ou de réinscription. Ils sont à remettre avant le lundi 10 septembre 2018 au secrétariat d'intendance. Ils sont également disponibles sur le site du collège. [www.college-lacanau.fr](http://www.college-lacanau.fr)

### **❖ LES FONDS SOCIAUX**

La demande en est faite par courrier adressé à Mme la Principale du collège avec les pièces justificatives.

Une commission se réunira chaque trimestre (le formulaire est remis par le secrétariat d'intendance, ou sur le site du collège : [www.college-lacanau.fr](http://www.college-lacanau.fr)).

### **ATTENTION :**

Toute correspondance avec l'administration doit se faire via l'adresse électronique suivante :

[ce.0333287u@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0333287u@ac-bordeaux.fr) et non pas sur PRONOTE.

TOUTES LES INFORMATIONS ET REGLEMENT SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DU COLLEGE : [www.college-lacanau.fr](http://www.college-lacanau.fr)

Merci pour votre attention.  
LE SERVICE INTENDANCE